

Formation d'un Gouvernement dans un régime politique à la proportionnelle

1- Etablir la coalition basé sur :

- Le résultat de chacun permettant une majorité.
- Le rapprochement idéologique des partis en coalition.
- Un accord commun sur un programme gouvernemental basé sur les programmes des partis, ce dernier point est le plus important car il prendra beaucoup de temps pour trouver un consensus secteur par secteur, c'est ce que l'opinion retiendra en priorité de ces négociations.

2- Mise en place de l'architecture du Gouvernement en fonction :

- Du Régime politique Tel que des compétences centrales fortes donc plus de sièges.
- Ou d' un Régime décentralisé avec des gouvernements Régionaux donc moins de sièges.
- Définir Chaque Ministère , chaque Ministère délégué et chaque Secrétaire d'Etat.

3- Attribuer des points pour chaque Poste gouvernementale et parlementaire :

- Ex : Chef du gouvernement 60 points.
- Ex : Président du parlement 30 points.
- Ex : Ministère Régalien 30 points.
- Ex : Ministère de pleine souveraineté : 20 points.
- Ex : Ministère délégué : 15 points.

4- Additionner le résultats du nombre de points pour cette architecture gouvernementale.

- Ex : Admettons que cette architecture aura 770 points pour 4 partis en coalition.

5- Attribuer à chaque parti un nombre de points proportionnel à sa représentativité au sein de cette coalition ou « négocié de commun accord » .

- Ex le parti 1 a obtenu 63% des sièges . Soit $63\% \times 770 = 485$
- Ex le parti 2 a obtenu 23% des sièges . Soit $23\% \times 770 = 180$
- Ex le parti 3 a obtenu 14% des sièges . Soit $14\% \times 770 = 105$

6- La distribution des postes gouvernementale se fera comme suit :

- La Distribution des postes se fera à tour de rôle.
- Chaque parti se verra attribuer d'office 30 points pour chaque tour.
- Chaque parti a le droit de choisir pour 30 Points autant de poste qu'il veut.
- Le Parti ayant le plus de siège choisira en Premier un ou plusieurs postes.
- Ensuite le parti suivant et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n' y ai plus rien a distribuer.
- Par la suite et si nécessaire les partis peuvent s'échanger des postes ou se faire transférer des points leur permettant d'avoir plus de poste que leur poids réel dans le gouvernement.

7- Le choix des postes se fera en fonction :

- Des priorités fondamentale de chaque parti et selon leur programme respectif.
- Des compétences et profil que le parti dispose en interne pour chaque poste a choisir.
- Des rapports de force interne a chaque parti pour s'assurer du vote de confiance de ses élus.¹

¹ SAOUD MOHAMED Membre du Comité Exécutif Istiqlal